



# HomeServe gère l'entretien de votre Chaudière

> Ce contrat prend en charge :



## L'entretien réglementaire de votre chaudière incluant

- Le contrôle de sécurité de la chaudière
- La mesure de rendement et le réglage
- Le nettoyage de votre chaudière
- La remise des attestations légales

> HomeServe a créé six contrats de maintenance afin de s'adapter à votre situation :

- **en fonction du type de chaudière** : au gaz ou au mazout
- **en fonction de l'âge du logement** dans lequel la chaudière est installée, le taux de TVA peut varier



	Habitat de + 10 ans <sup>(2)</sup>	Habitat de - 10 ans <sup>(2)</sup>
Entretien Chaudière Gaz tous les 2 ans	<del>7,95€</del> <b>7,16€*</b> TTC/mois <sup>(3)</sup>	<del>9,08€</del> 8,17€* TTC/mois <sup>(4)</sup>
Entretien Chaudière Gaz tous les ans	<del>15,90€</del> 14,31€* TTC/mois <sup>(5)</sup>	<del>18,15€</del> 16,34€* TTC/mois <sup>(6)</sup>
Entretien Chaudière Mazout	<del>19,50€</del> 17,55€* TTC/mois <sup>(7)</sup>	<del>22,26€</del> 20,03€* TTC/mois <sup>(8)</sup>

- Le Contrat est souscrit pour une durée indéterminée, résiliable moyennant un mois de préavis.
- Vous disposez d'un délai de renonciation de 28 jours à compter de la date de souscription au Contrat.

## Vous choisissez la fréquence de paiement qui vous convient<sup>(1)</sup>

### Plus rien à penser !

- ✓ Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- ✓ Nous vous rappelons le rendez-vous

### Plus rien à payer !

- ✓ Prise en charge des frais de déplacement, de main-d'œuvre et les pièces et matériaux de rechange (à hauteur de 20 € HT).

## Pour toute autre information concernant ce contrat :

- > appelez le **064 67 60 67** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)
- > connectez-vous sur **www.ecochauffage.be**
- > Sur les garanties et exclusions de votre contrat, consultez les [conditions générales](#).

(1) Vous aurez la possibilité de payer votre contrat d'entretien mensuellement, trimestriellement ou annuellement dès la signature du contrat. Modalités de paiement au choix. (2) Le taux de TVA réduit de 6% est d'application si le domicile dans lequel se trouve la chaudière est occupé depuis plus de 10 ans et sert d'habitation privée. Si l'habitation est occupée depuis moins de 10 ans ou est affectée à une activité professionnelle, le tarif de base de 21% est d'application. Si vous êtes client professionnel chez HomeServe et avez un numéro de TVA, le système de cocontractant peut s'appliquer et aucune TVA ne sera comptabilisée sur votre facture. Le Contrat Entretien Chaudière est conçu et géré par HomeServe Belgium et est co-distribué par HomeServe Belgium et EcoChauffage CSTE. HomeServe Belgium, SRL / BV, Manhattan Center, Avenue du Boulevard 21 / Bte 5 - 1210 Bruxelles, BCE / TVA.BE n° 0747.972.938.RPM Bruxelles.\*Remise de 10% appliqué sur le prix total du contrat d'entretien chaudière pour la 1ère période d'entretien. Offre promotionnelle valable jusqu'au 31/03/2025.

(3) Tarif de référence de 85,86€ au lieu de 95,40€ applicable jusqu'au 31/12/2025. (4) Tarif de référence de 98,01€ au lieu de 108,96,8€ applicable jusqu'au 31/12/2025.

(5) Tarif de référence de 171,72€ au lieu de 190,80€ applicable jusqu'au 31/12/2025. (6) Tarif de référence de 196,02€ au lieu de 217,8€ applicable jusqu'au 31/12/2025.

(7) Tarif de référence de 210,59€ au lieu de 234€ applicable jusqu'au 31/12/2025. (8) Tarif de référence de 240,39€ au lieu de 267,11€ applicable jusqu'au 31/12/2025.